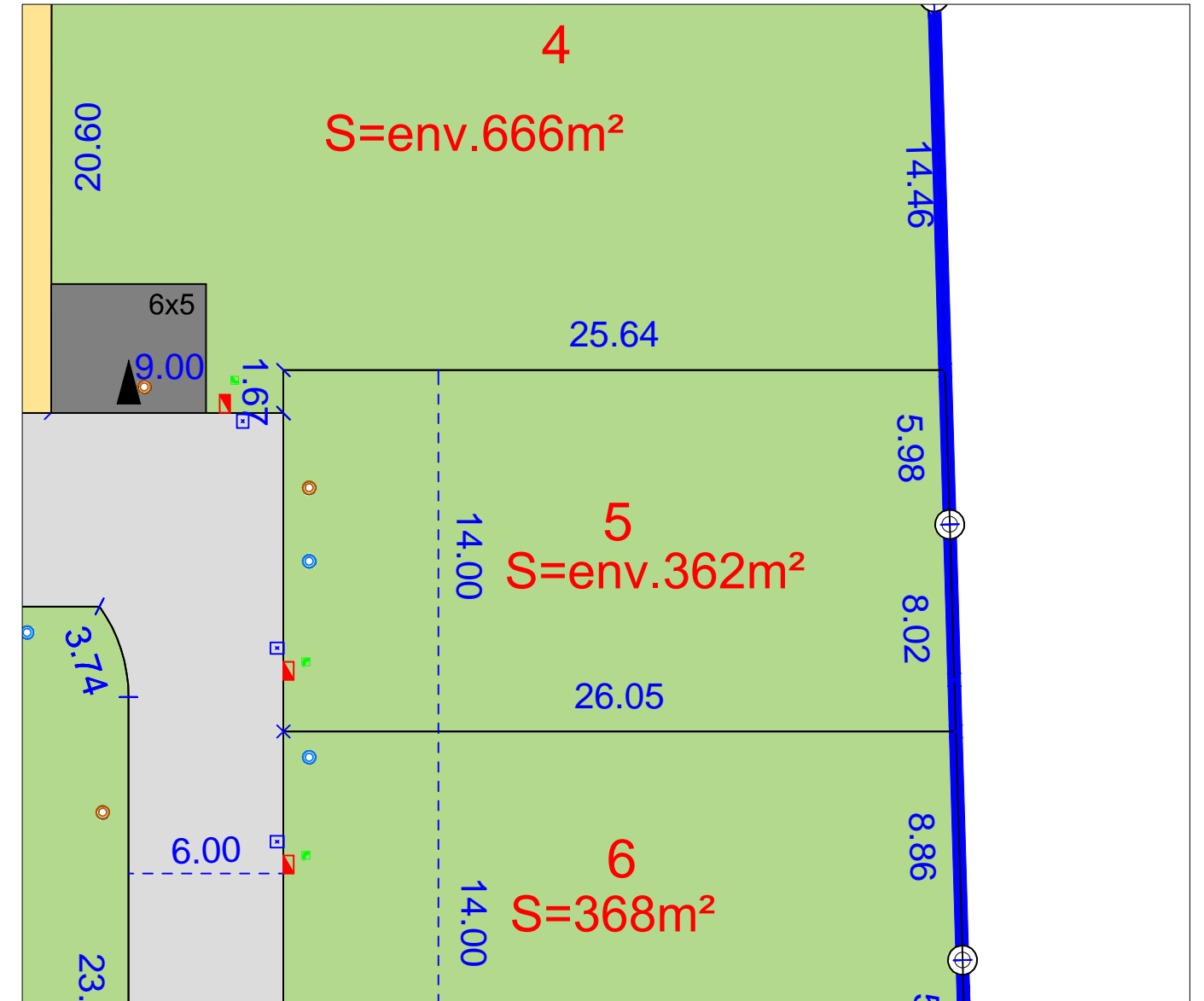




PROVISOIRE

PLAN DE COMPOSITION
Echelle 1/1000



Arbres à planter à la charge de l'aménageur

Limite du lotissement

67.47 Cote planimétrique

67.47 Cote planimétrique

Borne OGE plaquette nouvelle

Borne ancienne

Application cadastrale

Lots

Espaces verts

Parkings (Dalles engazonnées)

Voirie (Finition BBSG 0/10)

Chemin pour piéton

Trottoir

Citerneau

Coffret ENEDIS BT

Boite de branchement EP

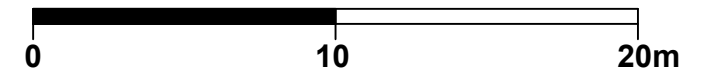
Boite de branchement EU

Regard préfa. 30x30 mutualisée TELECOM+FIBRE

Maitre d'Ouvrage : Foncier Aménagement
3, rue René Hatet - Appt n°002
72000 LE MANS
Tél : 02.43.86.64.76
bgbd.aménagement@orange.fr

Géomètre-Expert : Cabinet LOISEAU
SELARL de géomètres-Experts
13 bis rue Jean Gremillon
72000 LE MANS
Tél : 02.43.23.38.10

N.B.: La position des branchements et des réseaux est indicative.

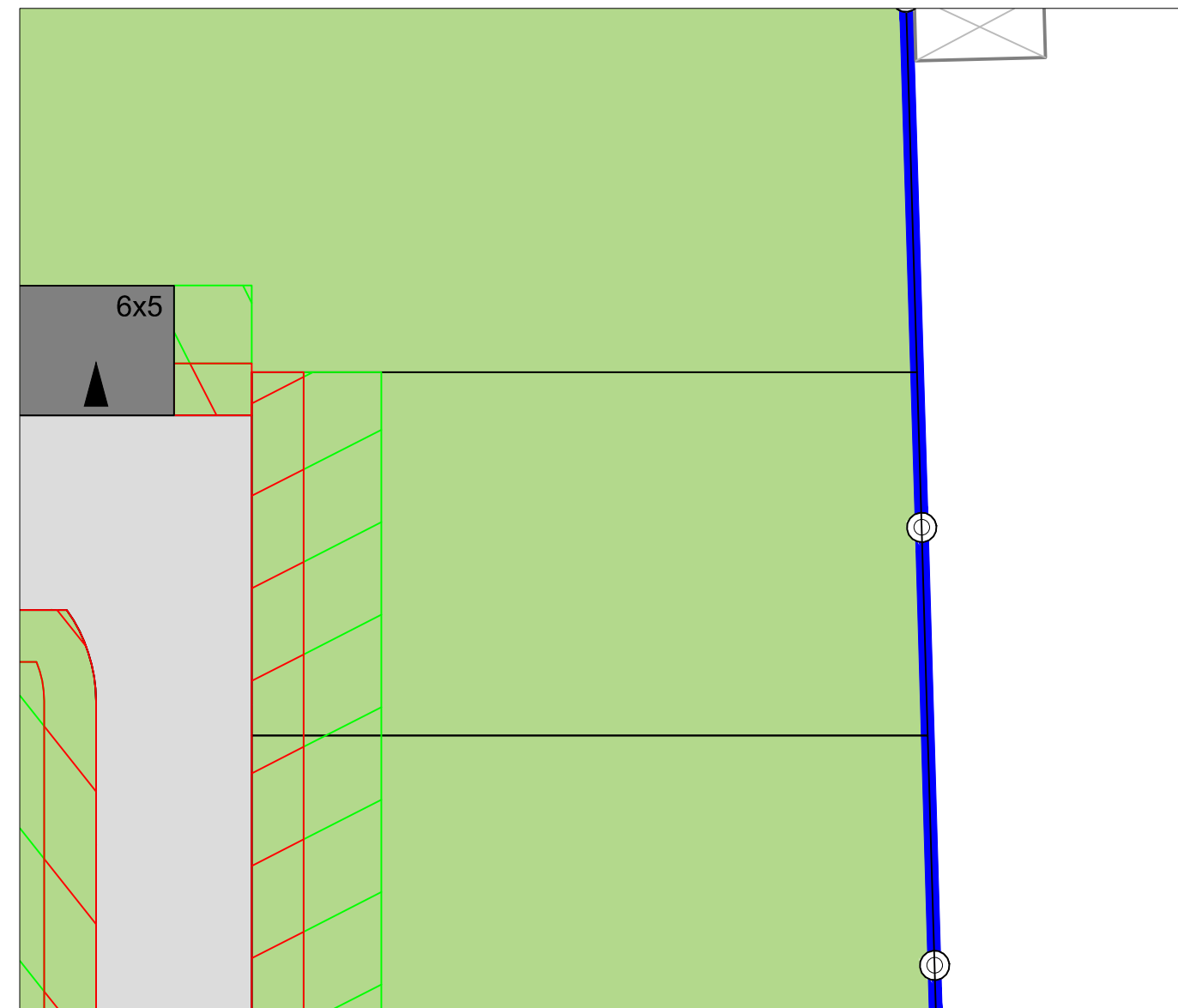


Etabli le 12 mai 2026

Règlement Graphique
Lot 5
Echelle : 1/250



NB: Les dispositions sur le règlement graphique se rajoutent aux dispositions du règlement du PLU en vigueur.



PROVISOIRE



Arbres à planter à la charge de l'aménageur



Limite du lotissement



Zone inconstructible sauf pour les clôtures (2m de large)



Zone inconstructible sauf pour les clôtures et les plantations (2m de large)



Servitude de tréfonds à créer (3.00m de large)



Accès imposé (dimensions 6x5ml)

NB: le règlement graphique est issu du PA10 du Permis d'Aménager réalisé en mai 2022 arrêté n°PA07228921Z0001

Etabli le 12 mai 2026